

Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle

SUIVI DU SCOT

pièce 6/6

du rapport de présentation

SCoT approuvé le 27 septembre 2013

2030

OBJECTIF

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | UN SUIVI POUR ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE PROJET | 1 |
| 2 | UN SUIVI POUR MESURER LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE AU REGARD DES OBJECTIFS DU SCOT | 2 |
| 3 | LES SOURCES ET LES INDICATEURS MOBILISABLES | 3 |

1 UN SUIVI POUR ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE PROJET

Les élus de l'agglomération ont défini une stratégie et se sont dotés d'un outil -le SCoT- pour mieux réguler le fonctionnement territorial de l'agglomération tourangelle. Ils ont souhaité développer une démarche qui privilégie le dialogue et ouvre sur des partenariats, plutôt que de produire un document simplement normatif et finalement plus subi que support d'une ambition politique partagée.

C'est dans cette logique que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) dresse un cap, donne des objectifs sans tomber dans les excès d'un règlement où le chiffre se veut la référence absolue, où la norme permet l'instruction arithmétique, là où la sensibilité du site, ou encore la complexité du geste à accomplir invite d'abord au partage des enjeux et à la mise en œuvre d'actions strictement contextualisées.

L'élaboration technique du dossier de SCoT ne constitue donc qu'une première étape d'un processus qui doit se poursuivre et être constamment alimenté. L'outil technique doit devenir le support d'une démarche de projet qui reste ouverte et interactive vis-à-vis de tous les acteurs et partenaires des territoires.

Dans cette perspective, les élus ont souhaité se doter d'une scène permanente de partage et d'animation du projet de SCoT. Cette scène s'appuiera sur les structures existantes dont l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours qui assurera la fonction de traduction et de médiation nécessaires, notamment dans le cadre de la révision des documents de rang inférieur.

Cette instance de dialogue se donne entre autres pour objectifs :

- de faire fonctionner les outils d'observation pour mieux piloter et réguler l'action publique (cf. *Suivi du SCoT – 2. Un suivi pour mesurer les évolutions du territoire au regard des objectifs du SCoT*) ;
- de constituer un lieu de diffusion de la culture urbaine et de partage des pratiques. Le SCoT se veut d'abord être une aide, un support qualitatif, un enrichissement des démarches de projet ;
- d'être en situation de diffuser les éléments d'un "porté à connaissance permanent" sur les conditions d'une bonne mise en œuvre des dispositions du DOO et rester ainsi en assistance auprès des territoires ;
- et d'une manière plus globale, de prolonger les dynamiques partenariales développées tout au long du processus d'élaboration du SCoT.

2 UN SUIVI POUR MESURER LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE AU REGARD DES OBJECTIFS DU SCOT

Le SCoT vise à inscrire le développement du territoire dans un modèle plus vertueux, notamment en termes de consommation d'espace et d'articulation des fonctions urbaines de mobilités, de mixité et d'intégration des risques. Ce projet s'appuie en cela sur les valeurs intrinsèques qui fondent l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération : son socle agronaturel et ses paysages.

Le DOO est destiné à traduire ces grandes orientations en termes de prescriptions qui s'appliquent dans un rapport de compatibilité aux documents dits de rang inférieur, et en premier lieu aux PLU.

Le projet territorial porté par le SCoT va donc se mettre en œuvre en fonction d'un cadre commun de référence de méthode et d'actions.

Cette mise en œuvre va générer des impacts dont il convient nécessairement d'apprécier les effets tant du point de vue :

- **quantitatif** en termes de consommation d'espace, d'évolution des densités, d'évolution des déplacements, de production de logements, de localisation de la production (extension/renouvellement urbain), de développement économique...
- que **qualitatif** : en termes d'évolution des formes urbaines, de maîtrise des sources potentielles de nuisances, de mise en valeur des patrimoines, de mixité et fonctionnalité des espaces, de transfert modal...

C'est dans ce contexte que les élus ont fait le choix de mettre en place un dispositif d'observation et de régulation en s'appuyant notamment sur l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours.

Ce dispositif doit constituer une sorte de boussole permettant :

- d'apprécier si les évolutions constatées vont dans le sens ou s'écartent du projet choisi par les élus de l'agglomération ;
- d'établir le bilan à 6 ans des résultats de la mise en œuvre du SCoT ;
- de déterminer, au regard des incidences constatées, s'il est nécessaire de faire évoluer tout ou partie du document.

3 LES SOURCES ET LES INDICATEURS MOBILISABLES

Article L.122-13 du Code de l'urbanisme

"Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, de la dernière délibération portant révision complète de ce schéma ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu aux articles L.122-4 et L.122-4-1 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement mentionnée à l'article L.121-12. À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc."

Dans le cadre d'un programme partenarial avec le SMAT, l'Agence d'Urbanisme animera et coordonnera les dispositifs pour analyser les résultats de l'application du SCoT. Elle s'appuiera en cela sur les différents observatoires qu'elle gère depuis de nombreuses années dans le cadre de son programme de travail partenarial.

Elle s'appuiera également sur son réseau partenarial disposant d'informations sectorielles : les services de l'État, les communautés de communes, la communauté d'agglomération, le syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération tourangelle (SITCAT), l'Université....

Cette évaluation pourra, selon les besoins, mobiliser certaines expertises (caractérisation des risques naturels, inventaires naturalistes...).

D'ores et déjà, plusieurs indicateurs de suivi ont été identifiés. Ils constituent le socle d'un dispositif d'observation amené à évoluer en fonction des besoins de connaissance identifiés au fur et à mesure de la mise en œuvre du SCoT.

LA NATURE, UNE VALEUR CAPITALE

Indicateur	Données	Source	État 0
Occupation du sol	Évolution de la nature de l'occupation du sol. Superficie (en pourcentage) de territoire agricole, de forêts, de milieux semi-naturels, de territoires artificialisés, de zones humides et de cours d'eau.	ATU	39% territoire agricole, 25% forêts, 9% de milieux semi-naturels à vocation agricole, 22% territoire artificialisé, 5% zones humides et de cours d'eau (en 2010).
Paysage Opération d'aménagement dans le secteur Unesco	Nombre de projets examinés par le collectif de la cellule de veille animée par la mission val de Loire entre 2013 et 2019.	Communes Mission val de Loire	À la mise en œuvre du SCoT.
État de la trame verte et bleue	Superficie (en ha) de noyaux de biodiversité du territoire du SCoT.	ATU POS/PLU	SCoT : 18.943 ha y compris la Loire, le Cher et l'Indre (cf. TVB SCoT).
	Superficie (en ha) d'espaces protégés au titre réglementaire ou d'inventaire.	ATU POS/PLU	SCoT : 1.823 ha au titre réglementaire 3.730 au titre d'inventaires ou reconnaissance sans valeur opposable.
	Nombre de points de conflits traités (cf TVB SCoT : 91 points de conflits identifiés).	Communes	À la mise en œuvre du SCoT.
	Superficie (en ha) en zones N inscrite aux PLU	PLU	À la mise en œuvre du SCoT.
	Superficie de zones humides restaurées.	POS/PLU	À la mise en œuvre du SCoT.
Espaces agricoles du territoire	Surface (km ²) du territoire dédiée à l'agriculture dans le SCoT.	ATU	À la mise en œuvre du SCoT.
Surface agricole utile	Surface agricole utile moyenne des exploitations (en hectare) et évolution (en%).	RGA 1988-2000-2010	- SAU moyenne des exploitations, 2010 (en ha) : 52. - SAU moyenne par exploitation : évolution 2000/2010 (en %) : 33.
Nombre d'exploitations	Évolution du nombre d'exploitations recensées sur le territoire du SCoT.	RGA 1988-2000-2010	708 exploitations en 2010.
Exploitations en agriculture biologique	Nombre d'exploitations biologiques sur le territoire (actuelles ou en conversion) et son évolution.	Recensement agricole	Nombre d'exploitations bio et en conversion : 159 en 2009 / 207 en 2010.
	Surface agricole dédiée à l'agriculture biologique (en hectare et en pourcentage de SAU) et son évolution.	Recensement agricole	Surfaces bio et en conversion : 6.278 ha en 2009, 8.633 ha en 2010 (2,6% de la SAU).
Caractérisation des espaces boisés du territoire	Évolution de la forêt (composition en % de feuillus et de résineux et répartition des essences).	IFN, 1999	70% de forêt feuillue dont 60% en chênes et 10% d'autres feuillus (châtaignier, charme, hêtre, merisier, bouleau) 30% de forêt de résineux dont 20% en pins maritimes, 9% en pins sylvestres et 1% d'autres résineux (pins laricio).

ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Indicateur	Données	Source	État 0
Risque inondation	Évolution du nombre de personnes et de logements exposés au risque inondation.	ATU, Insee	113.000 personnes en 2009. 74.000 logements en 2009.
	Nombre de logements supplémentaires réalisés en zone inondable.	ATU, Insee	0
	Nombre de logements supplémentaires réalisés en zone inondable en fonction des niveaux d'aléas existants (PPRI).	ATU, Insee	0
	Nombre de diagnostic de vulnérabilité aux inondations des activités économiques réalisés ou en cours.	EP Loire	À la mise en œuvre du SCoT.
	Nombre d'actions ou de projet de relocalisation d'activités polluantes ou sensibles hors de la zone d'inondation.	EPCI	À la mise en œuvre du SCoT.
	Nombre de communes ayant réalisé ou en cours de réalisation d'un plan communal de sauvegarde.	DDT	18 communes ayant réalisées un PCS. 10 communes ayant un PCS en cours d'élaboration. 2 communes avec des PCS à réaliser.
Risque technologique	Nombre de personnes exposées au risque technologique.	ATU	Nb de personnes exposées à compléter ultérieurement. 2 PPRT prescrits accompagnés de 2 Plans Particuliers d'Intervention (PPI).
	Nombre d'entreprises SEVESO et d'ICPE localisées sur le territoire.	DDT/DREAL	3 SEVESO seuil bas et 4 seuil haut. 149 ICPE au total répartis sur 30 des 40 communes du territoire dont 25 sur Tours et 25 sur St Pierre-des-Corps.
Qualité de l'eau potable	Qualité de l'eau potable sur le territoire.	ARS	Unités suivantes ayant dépassées les taux de conformité des eaux distribuées en 2010 : - Rochecorbon : Nitrates et Pesticides, - Esvres : Nitrates et Pesticides - Truyes : Nitrates et Pesticides - Joué lès Tours : Pesticides - Montbazou/veigné : qualité bactériologique.
Prélèvements dans le Cénomaniens	Nombre de communes soumises à l'objectif de restriction des consommations d'eau dans le Cénomaniens ayant atteint cet objectif, ou ayant mis en œuvre les préconisations du SDAEP 37.	DDT	À la mise en œuvre du SCoT.

Indicateur	Données	Source	État 0
Gouvernance	Nombre de structures de gestion de l'eau potable sur le SCoT	DDT	10 syndicats ou communauté de communes, 16 communes, 1 syndicat de production
Stations d'épuration	Nombre de stations remises aux normes	DDT	5 stations dépassant les 80% de saturation sur les 41 stations d'épuration
Capacité totale de traitement des eaux usées	Capacité totale de traitement des eaux usées et pourcentage utilisé	DDT	Capacité totale de traitement de 531 444 EH, utilisée à 76% sur le SCoT
Installations d'assainissement non collectif	Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif classées prioritaires en fonction de leur localisation	SPANC	- Moins de 10% des installations d'assainissement non collectif classées prioritaires à Tour(s)plus, - 25 à 50% d'installations ANC classées prioritaires sur le reste du territoire
Schéma d'assainissement des eaux pluviales	Pourcentage de communes dotées d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales	DDT	15% des communes du territoire
Qualité des cours d'eau	Qualité des cours d'eau sur le territoire	Outil SEQ-Eau Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Période EIE 2003-2008
Qualité des masses d'eau souterraines	Qualité des masses d'eau sur le territoire (6 masses d'eau sur le SCoT)	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Données sur 2010 dans EIE
Zones humides	Nombre de commune ayant réalisé un inventaire des zones humides	Communes/région Centre/Tour(s)plus	À la mise en œuvre du SCoT.
Qualité de l'air	Qualité de l'air globale sur le territoire du SCoT	Lig'Air	Globalement bonne en moyenne
	Localisation des secteurs dépassant les seuils réglementaires de polluants atmosphériques, et nombre d'habitants impactés.		À la mise en œuvre du SCoT.
Émissions de gaz à effet de serre	Évolution et répartition des émissions de GES	SCOT facteur 4 (ATU, Beauvais consultants), PCET	En 2006 : Transports : 969 kt eq CO ₂ Tertiaire : 205 kt eq CO ₂ Résidentiel : 540 kt eq CO ₂
Consommation énergétique du territoire	Nombre de GWh consommés pour l'ensemble du territoire	SCOT facteur 4, ADEME, observatoire de l'énergie, EPCI	En 2006, 10 500 GWh pour l'ensemble du territoire 3 000 GWh par an pour le résidentiel.
Évolution du mix énergétique	Évolution des combustibles principaux utilisés pour le chauffage. Pourcentage de combustible fossile utilisé pour le chauffage.	Insee	60 à 70 % de chauffage issu d'énergies fossiles
Production d'énergie renouvelable	Production d'énergie renouvelable en pourcentage de consommation énergétique sur le territoire et nombre de tonnes équivalent CO ₂ évitées	ADEME, ALE, observatoire de l'énergie, EPCI	En 2006, 2% de la consommation d'énergie du territoire (215,1 GWh), permettant d'éviter 43 054 teq CO ₂ /an

Indicateur	Données	Source	État 0
Actions / changement climatique	Nombre de Plan Climat Énergie Territorial.	ADEME, communes, EPCI	1 PCET sur Tour(s)plus.
Valorisation des déchets	Taux de valorisation des déchets collectés sur l'ensemble SCoT.	Touraine propre	Entre 38 et 48% en 2010.
Sites et sols pollués	Nombre de communes ayant recensé les sites pollués ou potentiellement pollués dans leur PLU.	PLU	1 (Ballan-Miré).
Nuisances sonores	Nombre de communes et d'EPCI ayant établi leur cartographie du bruit.	EPCI, communes	Tour(s)plus et 10 autres communes (en 2011).
	Nombre de personnes exposées à un niveau de bruit ambiant dépassant 65dB(A) selon l'indicateur Lden (24h).	EPCI, communes	Environ 90.000 personnes sur Tour(s)plus.

FAIRE LA VILLE AUTREMENT

Indicateur	Données	Source	État 0
Consommation foncière	Superficie foncière consommée depuis 2010, avec distinction de la consommation en extension et en renouvellement urbain.	Empreinte urbaine, ATU.	Entre 2000 et 2010 À compléter ultérieurement.
	Superficie foncière consommée en extension depuis 2010. Rythme annuel et répartition selon la vocation du sol.	ATU	Entre 2000 et 2010 19 km ² consommés en extension pour des projets d'infrastructure, d'équipement, d'activité ou d'habitat Consommation annuelle de 190 hectares par an.
	Proportion du foncier investi pour l'habitat, selon qu'il soit consommé en extension ou en renouvellement.	Empreinte urbaine, ATU.	Entre 2000 et 2010 : 40% en renouvellement et 60% en extension. Selon l'armature urbaine : - Cœur métropolitain : 75% renouvellement et 25% extension. - Pôles relais : 40% renouvellement et 60% extension. - Périurbain : 25% renouvellement et 75% extension.
Production de logements	Nombre de logements à produire	Sit@del2, DREAL Centre.	Objectif : 35.830 unités entre 2011 et 2030.
	Répartition indicative du nombre de logements à produire par EPCI	Sit@del2, DREAL Centre.	Objectif 2011-2030 : - CA Tour(s)plus : 76% ; 27.110 logements. - CC Est Tourangeau : 10% ; 3.610 logements. - CC Val de l'Indre : 10% ; 3.610 logements. - CC Vouvrillon : 4% ; 1.500 logements.
	Nombre de logements réalisés en renouvellement et en extension.	Cadastre (DGI) et empreinte urbaine (ATU).	Objectif : 60% au sein de l'empreinte urbaine et 40% en extension. Entre 2000 et 2010 : 70% des logements construits en renouvellement. Selon l'armature urbaine : - Cœur métropolitain : 92% en renouvellement. - Pôles relais : 44% en renouvellement. - Périurbain : 36% en renouvellement.
	Nombre de logements construits dans le cœur métropolitain, les pôles relais et les communes périurbaines.	Sit@del2, DREAL Centre.	Objectif : - Cœur métropolitain : 59%, - Pôles relais : 17%, - Périurbain : 24%.
	Densité des opérations de logements en extension, selon l'armature urbaine.	Atlas de sites de projet, ATU.	Objectif (en logements par ha) : - Cœur métropolitain : 25, - Pôles relais : 20, - Périurbain : 15.

Indicateur	Données	Source	État 0
Production de logements	Densité du tissu urbain.	Empreinte urbaine, ATU.	Objectif : + 3 logements / ha.
	Identification du potentiel de renouvellement et de densification.	BDD à créer.	À la mise en œuvre du SCoT.
	Part des logements situés dans les espaces préférentiels de développement.	ATU.	À la mise en œuvre du SCoT.
Mixité	Nombre de logements sociaux créés.	CA Tour(s)plus et CG 37.	Cf. diagnostic. Analyse à l'échelle communale.
	Taux de logements sociaux dans les résidences principales et part des logements sociaux agréés.	CA Tour(s)plus et CG 37.	Cf. diagnostic. Analyse à l'échelle communale.
	Part de logements locatifs privés.	Filocom, DREAL Centre.	Cf. diagnostic. Analyse à l'échelle communale.
	Diversité de la programmation logement (répartition par type, taille, statut d'occupation, ... au sein des opérations nouvelles).	Atlas des sites de projet, ATU.	Cf. diagnostic. Analyse qualitative. À compléter ultérieurement.
	Diversité fonctionnelle dans les opérations nouvelles.	Atlas des sites de projet, ATU.	Analyse qualitative. À compléter ultérieurement.
	Nombre d'opérations de diversification des zones monofonctionnelles.	ATU.	À la mise en œuvre du SCoT.
Parc ancien	Nombre de logements ayant bénéficié d'une aide à la réhabilitation en fonction des priorités définies par l'ANAH.	ANAH, DDT37.	Cf. diagnostic.
	Nombre de logements vacants (avec distinction selon la durée).	Filocom, DREAL Centre.	Cf. diagnostic.
Équipement du territoire	Territoire et population couverts par le haut débit.	ATU, CG37, Tour(s)plus.	À la mise en œuvre du SCoT.
	Présence, qualification et densité de l'offre commerciale Autorisations de CDAC.	CCI, OE2T, Préfecture 37.	Cf. diagnostic.
	Mutualisation de la connaissance sur les équipements.	BDD à créer.	À la mise en œuvre du SCoT.
Partage de connaissance	Mise en place de partenariats.	ATU.	À la mise en œuvre du SCoT.

CHANGER LES PRATIQUES DE MOBILITÉ

Indicateur	Données	Source	État 0
Modes actifs	Nombre d'équipements publics équipés en stationnements vélo.	Tour(s) plus Communes	Observation possible sur le territoire de la ville de Tours. Recensement à réaliser sur les autres communes.
	Évolution du linéaire et de l'état du réseau cyclable sur le territoire du SCoT.	Tour(s) plus Communes SITCAT CG 37 Communautés de communes	À la mise en œuvre du SCoT.
	Démarches et services des EPCI en faveur des cyclistes.	Tour(s) plus Communes SITCAT CG 37 Communautés de communes	À la mise en œuvre du SCoT.
	Nombre de franchissements (routiers, ferroviaires, cours d'eau) créés ou améliorés pour les traversées piétonnes et cyclables.	Tour(s) plus Communes SITCAT CG 37 Communautés de communes	Étude en cours pour passerelle Fournier et pont de la Motte. Création pont tramway sur le Cher en 2013. Étude réalisée sur franchissement Loire entre Saint Cyr et La Riche. Étude réalisée sur franchissement Cher entre Saint-Avertin et SPDC.
Intermodalité	Nombre de pôles d'échange créés, classés selon leur typologie définie dans le PADD (métropolitain, agglomération local).	SITCAT CG37 Région Centre SNCF RFF Communes	Création 4 P+R le long du tramway. Réflexion à engager sur le carrefour de Verdun et à La Riche. Réflexion à engager sur l'insertion et les fonctions urbaines des futurs PE
	Nombre de pôles d'échange réaménagés, réorganisés.	SITCAT CG37 Région Centre SNCF RFF Communes	Étude PEM de Tours réalisée. Engagement d'une étude PEM gare de SPDC. Suivi de l'évolution des PE d'agglomération et des PE locaux.
	Nombre de parkings de covoiturage créés.	SITCAT CG37	1 parking existant. Plusieurs sites en projet.
	Nombre de places de stationnement dédiés aux vélos réalisés aux abords directs des gares, des haltes ferroviaires et des principales stations du réseau urbain.	SITCAT Région Centre SNCF Communes	Recensement de l'existant à réaliser. Implantation d'abris vélos sécurisés aux abords de 7 stations tramway.

Indicateur	Données	Source	État 0
Économie et mobilités	Nombre de plans de mobilité engagés et nombre de salariés concernés.	SITCAT Tour(s) plus Communautés de communes	16 PDE réalisés ou en cours de réalisation sur le PTU (20.000 salariés concernés) entre 2003 et 2009.
	Nombre de sites logistiques créés pour l'acheminement des livraisons sur les derniers kilomètres.	Tour(s) plus Communes	Pas de site actuellement. Étude en cours sur la livraison des derniers kilomètres (T+).
Cohérence urbanisme / transport	Nombre de logements et d'emplois créés dans les périmètres "gare".	ATU OE2T INSEE	Analyse partiellement réalisée en 2008 sur les 16 gares TER du SCoT.
	Évolution de l'intensité urbaine dans les corridors de TCSP (habitants, emplois, scolaires).	ATU OE2T INSEE	Analyse effectuée sur 1 ^{er} ligne de tramway.
Routes	Nombre d'axes routiers réaménagés en faveur d'une augmentation des emprises dédiées aux modes alternatifs à la voiture.	Tour(s) plus SITCAT CG37 Communes	10 axes totalement ou partiellement qualifiés entre 2003 et 2009. À compléter ultérieurement.
Stationnement	Nombre de places de stationnements payants sur voirie et en ouvrage dans les corridors TCSP.	Communes Gestionnaires parkings	Information disponible à l'échelle des communes, par parkings. Possibilité d'extraction par corridors.
Caractéristiques de la mobilité	Répartition des déplacements par mode sur le noyau urbain.	ATU, SITCAT, SMAT (enquête ménages déplacements)	EMD 2008 : - Voiture : 51% - Transport collectif : 9% - 2 roues : 1% - Vélo : 4% - Marche : 34% - Autre : 1%
	Répartition des déplacements par mode sur l'ensemble du SCoT.	ATU, SITCAT, SMAT (enquête ménages déplacements)	EMD 2008 : - Voiture : 58% - Transport collectif : 8% - 2 roues : 1% - Vélo : 3% - Marche : 28% - Autre : 2%

